



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

## Dix-septième séance

Mardi 19 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M<sup>me</sup> Bannerman, M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas et de M. Parrot

### RATIFICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL PAR LES BAHAMAS ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE (M<sup>me</sup> BANNERMAN) — J'ouvrirai cette séance en invitant la Greffière de la Conférence à faire une communication concernant la ratification des conventions.

*Original anglais:* La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — Le 14 juin 2001, le Directeur général du BIT a enregistré la ratification par les Bahamas de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, de la convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952, de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le 14 juin 2001 également, le Directeur général a enregistré la ratification par la Nouvelle-Zélande de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*suite*)

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Avant d'examiner le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, nous allons reprendre la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original anglais:* M. ITH (*ministre des Affaires sociales, du Travail, de la Formation professionnelle et de la Réinsertion des Jeunes, Cambodge*) — Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement la Présidente ainsi que les Vice-présidents de leur élection à l'occasion de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis fermement convaincu que sous leur direction éclairée et grâce à leur longue expérience, cette session sera couronnée de succès. A cette Conférence, outre le Rapport global sur l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, la Conférence abordera une série de questions importantes, à savoir la réduction de la pauvreté, la santé et la sécurité dans l'agriculture et la sécurité sociale, afin que tous puissent bénéficier d'un travail décent.

La promotion de l'emploi est une priorité pour le gouvernement royal du Cambodge car cela contribue

de façon significative à la réduction de la pauvreté qui est sa principale stratégie et vise les objectifs suivants: une croissance économique durable pour passer de 6 à 7 pour cent; une répartition équitable des fruits de la croissance économique entre riches et pauvres, entre villes et campagnes, entre hommes et femmes; assurer l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles en protégeant l'environnement.

L'année dernière, grâce à une bonne application des normes du travail et de la législation du travail du Cambodge, nous avons pu bénéficier d'un bonus de 9 pour cent de la part des Etats-Unis qui a fourni un complément de l'ordre de 10 000 emplois aux Cambodgiens.

Nous appuyons pleinement les projets de convention et de recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture présentés à cette Conférence en vue de leur discussion et adoption.

Comme vous le savez, le Cambodge est un pays agricole où 84,3 pour cent de la population vivent dans les zones rurales et où les agriculteurs constituent 75 pour cent de la main-d'œuvre active du pays. Nous sommes convaincus que l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture a pour but non seulement d'attirer notre attention sur les conditions de travail, l'hygiène et la santé des travailleurs agricoles, mais qu'elle contribuera également de façon significative à l'amélioration de la situation économique nationale.

Dans le domaine de la protection sociale, je suis très heureux de vous informer que le projet de loi sur la sécurité sociale du Cambodge relatif au versement de pension, de retraite et d'invalidité ainsi que de prestations en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail aux personnes qui sont couvertes par la législation du travail a été approuvé par le Conseil des ministres et soumis immédiatement à l'Assemblée nationale au début de cette année.

Le Cambodge continue à appliquer pleinement les conventions de l'OIT déjà ratifiées, en particulier les conventions les plus importantes. Depuis la mi-2000, grâce à l'assistance financière du gouvernement royal du Japon, et aux formateurs cambodgiens formés par l'OIT, nous avons fait connaître les normes internationales du travail et la législation du travail aux fonctionnaires, aux employeurs et aux travailleurs et au personnel judiciaire dans tout le pays.

En conclusion, je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus profonde à l'OIT pour avoir apporté son assistance au Cambodge et je souhaite plein succès à la Conférence.

*Original espagnol:* M. FUNES DE RIOJA (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs,*

*Argentine*) — Le rapport du Directeur général est un instrument de réflexion utile. Il conviendrait que les principaux sujets de cette discussion puissent faire l'objet d'un consensus d'ici peu, y compris au sein du Conseil d'administration.

Au nom de l'Organisation internationale des employeurs, je renouvelle notre attachement aux principes de la Déclaration de 1998 et tiens à souligner que, pour que le travail décent devienne réalité, il faudra que soit garanti le respect des principes et droits fondamentaux.

Il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante. En effet, le travail décent implique que les entreprises soient viables. Sans création d'entreprises et sans un environnement qui leur soit favorable, il n'y a pas d'emploi.

L'Organisation doit faire porter l'essentiel de ses efforts sur la coopération, afin de favoriser la création d'emplois dignes de ce nom et viables. C'est seulement ainsi que l'on parviendra au travail décent. Cela signifie aussi moderniser l'OIT et lui redonner le rôle qui est le sien.

Les employeurs soutiennent résolument la nouvelle politique adoptée en matière de normes ainsi que l'approche intégrée. La modernisation de l'Organisation et celle de ses mécanismes de contrôle sont l'un des piliers d'une OIT rénovée.

Par ailleurs, le rapport aborde la question de la mondialisation et de sa dimension sociale, question abordée également au sein du Groupe de travail que le Conseil d'administration a désigné à cet effet. Nous croyons fermement qu'il est nécessaire de maintenir ce groupe et de le renforcer. Nous ne saurions accepter que ce groupe soit affaibli soit par des propositions visant à retirer à l'OIT sa compétence exclusive dans le domaine du travail, soit par des propositions qui, sous prétexte de renforcer ce Groupe, finiraient par le détacher du Conseil d'administration lui-même au point de lui enlever son mandat originel.

La mondialisation est une réalité et une chance. Nous devons nous efforcer pour qu'elle soit avantageuse pour tous.

Nous n'adhérons pas à des points de vue fatalistes ou confus. Nous ne croyons pas non plus aux illusions ou aux mirages qui consisteraient à ne tenir compte que des avantages apportés par la mondialisation à certains pays seulement.

L'OIT doit être un instrument efficace du développement économique accompagné du progrès social. Tel est le défi que doit relever l'Organisation et c'est aussi un défi pour nous. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Il nous incombe de parvenir à l'intégration de tous les pays à l'économie mondiale, afin qu'ils puissent tirer parti de ce formidable processus de libéralisation du commerce international, et que cela se traduise par une augmentation du bien-être des emplois.

Le Directeur général revendique le caractère tripartite de l'Organisation. Nous savons que certaines organisations non gouvernementales pourraient aider les partenaires sociaux dans les tâches qui incombent à ces derniers, mais le rôle des ONG au sein de l'OIT doit être précisé.

Nous sommes attentifs à l'actualité mondiale, mais nous revendiquons la philosophie et la légitimité sur lesquelles repose notre mode de représentation tripartite. Nous sommes l'expression juridique et politique du monde du travail organisé. Nous devons préserver notre caractère, car ce mandat, qui nous est

donné par la Constitution, ne doit faire l'objet d'aucun chevauchement.

Nous affrontons de nouveaux problèmes et de nouveaux soucis. L'imminence du débat concernant l'économie informelle nous encourage dès à présent à déclarer que nous devons privilégier la recherche du consensus pour que soient supprimés les obstacles à l'accès au secteur formel. En effet, notre but est de favoriser en permanence la création d'entreprises et leur intégration au sein des économies nationales et de l'ordre juridique. En effet, ce n'est qu'en créant des petites et moyennes entreprises viables sur les plans économique, juridique et fiscal, que l'on parviendra à la stabilité de l'emploi et à mettre fin à ces fléaux que sont le chômage et le travail non déclaré.

Nous renouvelons notre adhésion au Pacte mondial et nous appelons l'OIT à renforcer, avec les employeurs, son appui à cette initiative. L'Organisation internationale des employeurs s'y est engagée.

Je voudrais faire quelques commentaires concernant cette session de la Conférence.

Le climat de dialogue social a été fructueux.

L'ordre du jour a suscité un grand intérêt et donné lieu à d'intéressants échanges d'idées et d'expériences. La Commission de la promotion des coopératives et la Commission de la sécurité sociale ont fait preuve d'un esprit positif, malgré la diversité des points de vue, notamment selon les régions, diversité qui pourrait avoir été source de frustrations ou de conflits.

L'initiative prise par le Directeur général pour que soient tenues des consultations préalables à la discussion concernant la sécurité sociale, afin de clarifier le débat, a contribué de manière très positive à rendre utile cette discussion en Conférence.

Il faut aussi souligner les progrès effectués concernant le rapport global. Cependant, le groupe des employeurs a été très déçu de constater que, sur plus de 80 pays cités dans le rapport, seuls cinq ont fourni des renseignements sur les efforts qu'ils allaient entreprendre afin d'éliminer les problèmes existants. La discussion n'a été ni dynamique, ni interactive. Il est nécessaire d'améliorer la discussion du rapport global. Nous sommes à la disposition du Directeur général pour lui présenter une proposition concrète.

Pour revenir à l'approche intégrée concernant les normes, nous souhaitons attirer l'attention sur le rôle du rapport de la commission d'experts pour l'application des normes. L'interprétation des normes par la commission d'experts ne tient pas compte du contexte où ces normes ont été élaborées, ce qui donne lieu à de nouvelles obligations qui ne découlent pas du texte des instruments. Soyons clairs sur ce point: seule la Conférence est compétente pour édicter des normes.

La commission d'experts n'a pas davantage compétence pour formuler des recommandations sur la politique existante en matière de normes. Je pense ici à la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982. Le Conseil d'administration n'est parvenu à faire aucune proposition concernant la ratification de cette convention. Toutefois, la Commission d'experts appelle instamment les gouvernements à envisager cette ratification. En outrepassant son mandat, la Commission ne renforce pas la crédibilité des mécanismes de contrôle.

Nous avons voulu présenter le point de vue des employeurs sur cette intéressante session, en faisant connaître notre avis et nos premières impressions.

Nous apprécions grandement le climat qui a permis d'obtenir un consensus sur divers sujets et nous recon-

naissons les efforts accomplis pour que soient incorporés à l'ordre du jour des sujets intéressants et actuels reflétant les véritables problèmes qui se posent dans le monde. Nous envisageons l'avenir avec intérêt; tel est notre défi commun.

*Original espagnol: M. GARZÓN (délégué gouvernemental, Colombie)* — Permettez-moi d'apporter le salut fraternel du peuple et du gouvernement de Colombie. Il est notoire que le peuple colombien connaît des moments très difficiles et compliqués, en raison avant tout des inégalités sociales, du faible tissu, social et politique et de la violence, maux dont nous sommes les légataires depuis quelques années et qui affectent considérablement la vie démocratique du pays.

Dans la recherche de solutions à ces problèmes, nous avons engagé le dialogue comme moyen de parvenir à un règlement politique. Retrouver la paix, c'est le moyen le plus sûr pour la Colombie de relancer son activité économique et ses programmes pour l'emploi et le bien-être de la population, et de combattre le trafic de la drogue et la corruption.

Dans cette optique, le gouvernement colombien s'emploie à promouvoir la pédagogie du dialogue social, à défendre le syndicalisme comme institution de la démocratie, à respecter la contestation sociale, à combattre juridiquement et militairement les groupes d'autodéfense ou paramilitaires et à mettre un terme à des niveaux très élevés d'impunité tels que, dans le cas des assassinats de syndicalistes et d'autres dirigeants sociaux et politiques, la plupart ne sont malheureusement pas élucidés et leurs auteurs ne sont pas condamnés.

Nous sommes venus donc ici dans l'espoir d'obtenir la compréhension et la collaboration de la communauté internationale, notamment l'Organisation internationale du Travail qui, en dehors des programmes quotidiens de coopération, a désigné, l'an passé, le représentant spécial du Directeur général pour la coopération avec la Colombie, qui est venu nous aider, par sa présence et ses rapports, à attirer l'attention sur ce qui touche à la protection du syndicalisme et au développement des libertés syndicales.

Ainsi, s'agissant de la Colombie, des sujets comme celui du travail décent, exposés par le Directeur général dans ses rapports à la présente Conférence, vont de pair avec les efforts que nous devons entreprendre dans le cadre d'un vaste compromis politique et social entre l'Etat et la société pour faire complètement disparaître à moyen terme le travail des mineurs de 15 ans. Une société qui admet les outrages et les injustices contre les enfants et ne leur donne pas la possibilité d'étudier est vraiment une société sans avenir.

Les objectifs sont notamment les suivants: travailler pour le bien-être des enfants, réduire le chômage et améliorer le revenu de la majorité de la population dont il est question dans le rapport du Directeur général. Ce sont également ces principes qui nous motivent le plus dans cette quête de la paix en Colombie. Le Président de la République, Dr Andrés Pastrana Arango, a engagé sa parole en faveur de la paix et de nombreux secteurs de la société la veulent aussi, notamment les employeurs et les travailleurs.

Rétablir la paix n'est pas chose facile en Colombie. Il y a la méfiance, les difficultés posées tant par l'intolérance politique que par les profondes inégalités sociales, sans parler de la violence qui sévit de plus en

plus, avec des assassinats, des enlèvements, des disparitions, des massacres et des menaces de mort.

Le dialogue maintenu avec la guérilla ces dernières années commence à rétablir la confiance et à se traduire par la signature de premiers accords entre les parties. Persister dans cette voie revient à jeter éventuellement les bases nécessaires pour que la paix parvienne à un point de non-retour. Mais un chemin vers la paix suppose également que soit renforcée la position des acteurs sociaux et que soient menées des politiques fortes. Dans le cas des relations du travail, cette perspective exige des organisations et des syndicats d'être capables non seulement de négocier au niveau des secteurs de l'économie, mais également de surmonter cette crainte de se mettre d'accord, et d'agir ensemble sur la base de propositions communes concernant le présent et l'avenir de la société.

Nous reconnaissons que nous avons des faiblesses, mais nous avons la volonté politique d'avancer dans la voie consistant à passer des accords concernant le respect du droit international humanitaire et à améliorer les droits de l'homme et le bien-être de la population, une tâche impossible sans la coopération de la communauté internationale.

Aussi, au nom du gouvernement colombien, nous tenons une fois de plus à faire savoir à tous les gouvernements, à tous les travailleurs et à tous les employeurs qui font partie de l'OIT, que nous sommes ouverts et réceptifs à toutes recommandations et initiatives de nature à contribuer, dans les conditions particulières de la Colombie, au renforcement du dialogue social en tant que composante d'une culture de la paix pour résoudre les différends et les conflits et à nous aider à surmonter l'horreur de la violence et toutes ses difficultés et à trouver la voie du dialogue et de la réconciliation, qui est la façon de progresser dans l'édification d'un pays démocratiquement viable, c'est-à-dire où règnent la paix et la justice sociale.

*Original espagnol: M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine)* — Le rapport du Directeur général fait ressortir les aspects essentiels pour lutter contre le travail forcé. La situation décrite préoccupe tous les acteurs internationaux, car les Etats, les entreprises et les travailleurs n'ont pas le choix et doivent étudier des solutions de rechange, et cela dans un effort conjoint au sein d'organisations telles que celle-ci.

Les conventions nos 29 et 105 de l'OIT qui traitent de l'élimination du travail forcé ou obligatoire sont les éléments de base qui permettent de lutter contre diverses formes d'exploitation des personnes. Leur application dépend de la volonté des organes juridiques de chaque gouvernement. La société civile, groupée en associations, doit veiller à l'équilibre d'un développement économique durable et visant à réduire le fossé entre les entreprises et les travailleurs.

La mondialisation, caractérisée par une concurrence sans limite des grandes entreprises, favorise l'exploitation des travailleurs. Mais on ne peut pas uniquement se fier au jeu de l'offre et de la demande. Il y a des lois qui sont imposées par le marché, cela est indéniable, et par le capital également, mais il faut reconnaître que le facteur humain, c'est-à-dire le consommateur, est indispensable à la viabilité du circuit économique.

Quelles seraient les perspectives de la communauté internationale si on ne prenait pas les mesures nécessaires pour éliminer le travail forcé? Il faut que des

mesures soient prises à temps si l'on ne veut pas être confronté à des problèmes énormes.

En ce qui concerne les enfants, le travail forcé est une des violations les plus flagrantes du développement de l'humanité. Obliger des enfants à travailler signifie porter atteinte à leur développement physique et psychologique, c'est en même temps les priver de leurs droits à l'instruction.

Les adultes, quant à eux, se sentent obligés d'accepter des salaires très bas et des conditions de vie précaires pour trouver tout simplement un emploi. Les migrations pour raisons économiques, en général, conduisent à établir des strates informelles et illégales dans les régions et les pays qui les accueillent. Cette situation, si elle venait à se généraliser, porterait atteinte au développement de l'être humain qui serait considéré en termes monétaires exclusivement.

Il faudrait ajouter à cela les femmes employées domestiques, les travailleurs en zones rurales, les prisonniers dans les zones de conflits armés. Les conditions d'exploitation sont généralement plus graves pour ces catégories de travailleurs. Certaines mafias tirent avantage de la situation et mettent en place des réseaux de prostitution, de trafic de drogue et d'échanges de prisonniers.

C'est une réalité que l'on constate surtout dans les pays en développement. Mais la solution n'incombe pas seulement à ces pays-là. Les solutions doivent être prises en concertation avec les pays industrialisés, qui doivent mener des actions concrètes, à savoir interdire la vente de produits qui sont le résultat du travail des enfants, confisquer les biens des entreprises lorsqu'il est prouvé qu'elles ont maille à partir avec la mafia aux fins de l'exploitation des travailleurs et sanctionner les gouvernements qui tolèrent les migrations clandestines.

Mais il n'y a pas que la répression. A la base, le travail forcé est aussi le résultat d'un manque de mesures préventives. Les pays doivent encourager le développement des personnes à l'intérieur de leurs propres frontières. Les gouvernements et les entreprises, associés dans le cadre de projets locaux, pourraient incorporer des avantages comparatifs dont disposent les diverses régions. A cet égard, les organisations représentatives de la société civile pourraient jouer un rôle très important.

Notre centre, le CECAL, lance un appel en vue d'une plus grande participation des organisations non gouvernementales, comme partenaires de base pour élaborer des projets de développement durable en faveur des populations d'Amérique latine.

M. COSTACHE (*délégué des employeurs, Roumanie*) — Tout d'abord, je voudrais vous remercier de nous accueillir ici. C'est pour moi-même et pour notre délégation un grand plaisir que d'être aujourd'hui parmi vous.

Je commencerai par quelques mots sur la situation de la Roumanie où le patronat a une histoire très jeune puisqu'elle remonte à seulement dix ans. En tant que président du Patronat national roumain, je peux vous dire que l'écart qui s'est creusé entre les paroles et les faits, entre les réalités du pays et les possibilités, doit être réduit.

En Roumanie, le patronat doit faire un saut dans le temps. Il nous faut arriver à être compétitifs, et cela dans un temps record. C'est pourquoi nous devons à nouveau réaffirmer la solidarité. Nous devons restaurer le sentiment de la communauté d'objectifs et de la

sécurité pour tous, à savoir les individus, les familles, les communautés et le pays.

Le secteur privé, dont l'influence ne cesse de croître, se doit d'assumer ses responsabilités sociales. Au-delà des résultats financiers, l'entreprise doit rendre des comptes à ses actionnaires et à la collectivité.

L'Etat doit jouer son rôle, à savoir assurer l'équilibre entre les forces du marché et les besoins de la société. Oui à l'économie de marché, non à la société de marché. Il faut mondialiser le progrès social. C'est pour cela que la relation tripartite — patronats, syndicats, gouvernement — est si importante pour nous. Les politiques gouvernementales doivent favoriser un milieu propice à l'investissement, à l'initiative et à l'entreprise, notamment aux petites entreprises, car les entreprises seront le moteur principal de la croissance de l'emploi.

En multipliant les flux et les échanges, la mondialisation rend les frontières perméables, les sociétés plus ouvertes, les marchés plus instables; les entreprises sont sous pression et les travailleurs plus vulnérables. Malgré les avantages réels et potentiels évidents qui peuvent résulter de la mondialisation — meilleure allocation des ressources, plus grande efficacité économique, croissance plus rapide —, le processus n'a pas répondu suffisamment à ce que l'on pouvait en attendre en matière de relèvement des niveaux de vie et de réalisation du plein emploi et du travail décent.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la persistance et la croissance des inégalités entre pays riches et pays pauvres, mais aussi au sein même des sociétés développées et en développement. Ceci constitue la toile de fond de sentiments d'insécurité face à la mondialisation.

Un des grands problèmes d'aujourd'hui est de savoir comment assurer la croissance. Dans les pays en développement, des centaines de millions de travailleurs pauvres et leurs familles, en marge des marchés du travail, assistent pour une grande part en spectateurs à la croissance de l'économie mondiale ou bien y sont liés d'une façon précaire. Dans certains cas, le non-respect des normes fondamentales du travail relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective par des gouvernements soucieux d'attirer les investissements n'a même fait qu'empirer les choses dans certains pays.

Dans cette vision globale, notre objectif d'un travail décent vise à ancrer les normes sociales dans les processus de croissance des économies et de développement des entreprises. Selon le contexte national, toutes les questions que nous avons passées en revue revêtent bien évidemment une importance variable.

Il reste beaucoup à faire, mais je suis persuadé que nous parviendrons à réaliser tous les progrès nécessaires.

(*Mme A. Sto. Tomas prend place au fauteuil présidentiel.*)

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX:  
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons maintenant au deuxième point de l'ordre du jour. Il s'agit du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 11 avec son addendum. Je

donne la parole à M. Elmiger, délégué gouvernemental de la Suisse, président et rapporteur de la commission, qui va nous présenter ce rapport.

M. ELMIGER (*délégué gouvernemental, Suisse; président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*) — J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 11 et qui contient les recommandations de la commission sur les questions qu'elle a examinées. Les résolutions soumises à la Conférence pour adoption figurent à la fin de ce rapport, de même qu'un certain nombre d'annexes documentaires.

La Commission des finances a examiné les demandes reçues des gouvernements de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo en vue d'obtenir le droit de vote à la Conférence. Estimant que le non-paiement des contributions était dû à des circonstances indépendantes de la volonté de ces Etats et que les mesures voulues avaient été prises pour régler les arriérés, la commission a recommandé que soit octroyée à la République centrafricaine ainsi qu'à la République démocratique du Congo l'autorisation de participer au vote.

Des propositions concernant des amendements au Règlement financier, la composition du Tribunal administratif de l'OIT ainsi que les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT ont également été examinées par la commission, celle-ci ayant de façon unanime recommandé d'adopter les résolutions relatives à ces questions.

La commission s'est penchée tout particulièrement sur les propositions du Directeur général concernant le programme et budget pour 2002-03 ainsi que le barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2002-03. Ces deux questions avaient fait l'objet d'une discussion préalable il y a trois mois lors de la 280<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.

Après de longues discussions, le Conseil d'administration s'est alors accordé pour recommander à notre Conférence l'adoption d'un programme et budget fixé sur la base d'une croissance nominale de quelque 5 millions de dollars des Etats-Unis. Le Conseil avait également décidé de recommander à la Conférence l'adoption du barème des contributions pour 2002-03 qui, selon la pratique habituelle, est fixé sur la base du barème de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis ravi de vous informer qu'une très forte volonté de consensus s'est manifestée au sein de notre commission durant l'ensemble de la discussion relative à ces deux questions.

Le rapport qui se trouve devant vous aujourd'hui présente les vues exprimées par les membres au cours d'un débat riche et fructueux. Celui-ci nous a permis d'entendre des déclarations éloquentes soulignant notamment le besoin pressant et continu de programmes de l'OIT dans les pays en développement, mais également les difficultés que rencontreraient certains Etats Membres face à des taux de contribution en augmentation.

En dépit de la nature délicate et sensible des sujets abordés, je tiens à souligner que les différentes séances se sont tenues dans une atmosphère harmonieuse et de compréhension mutuelle, permettant ainsi à la commission d'atteindre le consensus qu'elle recherchait. Je peux donc lancer un appel particulier à vous tous, représentants des gouvernements, des employeurs et

des travailleurs, afin que vous appuyiez pleinement les résolutions concernant leurs barèmes de contribution et le programme et budget pour 2002-03.

Je voudrais également exprimer mes remerciements particuliers au vice-président de la commission, M. Klekner, conseiller technique gouvernemental de la Hongrie, ainsi qu'à tous les membres de la commission et du secrétariat, qui m'ont beaucoup aidé dans ma tâche de président.

Pour conclure, je ne pourrai que vous demander de bien vouloir adopter par consensus le rapport de notre Commission des finances.

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Je vous remercie de votre présentation. La discussion générale sur les rapports est maintenant ouverte.

*Original espagnol:* M. MORA GODOY (*délégué gouvernemental, Cuba*) — Je voudrais faire une déclaration au nom du Groupe des 77, qui compte plus de 130 pays en développement. Compte tenu de l'importance qu'accorde l'OIT aux intérêts de ces pays, ce groupe a estimé qu'il était nécessaire de se prononcer sur ce thème. Le groupe appuie les décisions qui ont été adoptées par la Commission des finances en ce qui concerne le budget pour 2002-03 et le barème des contributions. Nous insistons pour que, lors de l'exécution du programme et budget approuvé, l'on tienne compte tout particulièrement des intérêts des pays en développement.

Nous voudrions insister sur le fait que l'introduction de nouveaux barèmes ne peut en aucune manière constituer un précédent pour l'application d'un barème analogue dans d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, conformément à ce qui est dit au paragraphe 3, partie, de la résolution 55/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous constatons que, dans le barème des contributions adopté par la Commission des finances, un groupe de pays en développement bénéficiera d'une réduction de ses contributions, ce dont nous nous félicitons. Cependant, nous sommes inquiets de constater qu'un certain nombre de pays développés, qui sont de grands contributeurs, bénéficient également de réductions considérables, alors même que les contributions de bon nombre de pays en développement augmentent.

Tant les pays développés que les pays en développement ont un intérêt commun sur le plan de la coopération internationale et tiennent à ce que le système des Nations Unies fonctionne de façon satisfaisante.

Or, il ne semble pas équitable que les pays qui ont une réelle capacité de contribuer financièrement à l'Organisation internationale du Travail voient leurs contributions baisser tandis que des pays en développement, qui doivent faire face à des problèmes de plus en plus préoccupants liés au chômage, au déficit de sécurité sociale, à la dette extérieure qui pèse lourdement, aux maladies, au manque de ressources financières pour assurer leur développement, à leur retard technologique faute précisément des moyens financiers nécessaires, doivent assumer le déficit qui découle de la réduction des contributions des pays développés. Cette situation doit être examinée avec le plus grand soin pour qu'aucun pays en développement à l'avenir ne soit affecté d'une façon négative. A l'avenir, les pays en développement devraient pouvoir participer pleinement à toute discussion et à toute décision concernant le budget et le barème des contributions.

*Original espagnol:* M<sup>me</sup> ROVIROSA (*conseillère technique et déléguée suppléante gouvernementale, Mexique*) — La délégation gouvernementale du Mexique s'associe à la déclaration de la délégation gouvernementale de Cuba qui s'est prononcée au nom du Groupe des 77.

Bien que le nouveau barème des contributions représente une augmentation de la contribution du Mexique à l'OIT et qu'actuellement nous soyons en train de réduire substantiellement notre budget intérieur, nous acceptons l'application du barème des quotes-parts de l'ONU en ce qui concerne les contributions à l'OIT, étant bien entendu que cela ne constituera pas un précédent pour les autres organisations internationales, comme le prévoit l'alinéa c), paragraphe 3, de la résolution 55/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

*Original arabe:* M<sup>me</sup> SAAB (*conseillère technique et déléguée suppléante gouvernementale, Liban*) — Au nom du Liban, je voudrais réitérer certaines idées que j'ai déjà développées dans le cadre de la discussion de la Commission des finances. Une mission multisectorielle s'est rendue au Liban pour constater les projets et les plans établis par le Liban ainsi que les efforts déployés en vue de la reconstruction, surtout depuis la libération du sud du pays. La mission en question s'est rendu compte des besoins du Liban et vous savez qu'il y a un programme d'action à l'intention des pays qui sortent d'un conflit armé. Comme on peut le constater dans le budget de l'OIT, ce programme n'a pas disposé d'un budget suffisant, sachant que beaucoup de pays ont exprimé une demande pour bénéficier de ce programme.

Nous espérons dans ce cadre que les programmes de création d'emplois disposeront dans cette Organisation des ressources financières nécessaires. Le Liban a besoin d'une aide dans ce domaine pour la création d'emplois.

*Original chinois:* M. LI (*conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Chine*) — La Chine soutient le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2002-03. Nous saluons les efforts déployés par le Directeur général pour ajuster le budget. Cependant, en ce qui concerne le barème des contributions de l'OIT, nous aimerions faire le commentaire suivant.

Selon la résolution adoptée par la 55<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, la réduction de la quote-part la plus élevée dans le barème des contributions de l'ONU ne doit pas s'appliquer automatiquement aux agences spécialisées du système des Nations Unies. Nous estimons que l'OIT doit respecter cette règle.

Deuxièmement, en ce qui concerne la fixation du barème des contributions selon la capacité contributive des Etats Membres, cela est un principe universellement reconnu auquel l'OIT ne doit pas renoncer.

Nous estimons que le changement du barème des contributions est une question financière très complexe. Il est donc nécessaire de mener des études plus approfondies sur cette question.

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — S'il n'y a pas d'autres intervenants en ce qui concerne le programme et budget, la Commission des finances et les autres points intéressant l'Organisation, nous allons procéder à l'adoption du rapport, à savoir le résumé des débats de la commission, aux paragraphes 1 à 152,

les six annexes et les sept résolutions qui figurent à la fin du rapport contenu dans le *Compte rendu provisoire* n° 11, ainsi que les paragraphes 1 à 6 et la résolution annexée au rapport contenu dans le *Compte rendu provisoire* n° 11 (Add.).

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le rapport, c'est-à-dire les paragraphes 1 à 152, ainsi que les annexes I, II, III, IV, V et VI sont adoptées; et que le deuxième rapport, c'est-à-dire les paragraphes 1 à 6, et l'annexe sont adoptés.

*(Le rapport — paragraphes 1 à 152 — et les annexes I, II, III, IV, V et VI sont adoptés; le deuxième rapport — les paragraphes 1 à 6 — et l'annexe sont adoptés.)*

#### **Résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons maintenant à l'adoption des résolutions. La première concerne les arriérés de contributions de la République centrafricaine.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

Conformément à l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT, cette résolution fera l'objectif d'un vote par appel nominal lorsque toutes les résolutions présentées par la Commission des finances auront été adoptées.

#### **Résolution concernant les amendements au Règlement financier**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons à la résolution concernant les amendements au Règlement financier.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

#### **Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons à la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

#### **Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons à la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

### **Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons à la résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

### **Résolution concernant le barème des contributions du budget pour l'exercice 2002-03**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous prenons la résolution concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice 2002-03.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

### **Résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour 2002-03 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous passons à la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2002-03 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres.

En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

Conformément à l'article 13, paragraphe 2 c), de la Constitution de l'OIT, cette résolution sera soumise à un vote par appel nominal qui interviendra le 21 juin dans la matinée.

### **Résolution concernant les arriérés de contributions de la République démocratique du Congo**

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la résolution concernant les arriérés de contributions de la République démocratique du Congo est adoptée?

*(La résolution est adoptée.)*

Un vote par appel nominal sur les arriérés de contribution de la République démocratique du Congo interviendra également le 21 juin à 11 heures précises.

VOTE PAR APPEL NOMINAL SUR LA RÉOLUTION  
CONCERNANT LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS  
DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

*Original anglais:* La PRÉSIDENTE — Nous allons procéder à un vote par appel nominal sur la résolution

concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 11.

*(Il est procédé à un vote par appel nominal.)*

*(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu de la présente séance.)*

Le résultat du vote est le suivant: 239 voix pour, 3 voix contre, avec 3 abstentions. Le quorum nécessaire est de 272 voix. Puisque le quorum requis n'est pas atteint, la résolution n'est pas adoptée à ce stade. Nous revoterons le matin du 21 juin.

Dans l'intervalle, en votre nom et au nom du bureau, je tiens à remercier le président, le vice-président, ainsi que tous les membres de la Commission des finances pour l'excellent travail accompli.

*(M. Parrot prend place au fauteuil présidentiel.)*

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION *(suite)*

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. PARROT) — Nous poursuivons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original arabe:* M. ASFOUR (*délégué des employeurs, Jordanie*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. C'est pour moi un plaisir et un honneur que de m'adresser à vous aujourd'hui au nom de l'organisation des employeurs de la Jordanie pour féliciter d'abord la Présidente pour son élection à la présidence de cette Conférence et pour remercier le Directeur général de son rapport qui aborde des questions de grande importance pour l'OIT. J'ai parcouru rapidement ce rapport et j'ai remarqué qu'il attirait l'attention sur le travail décent possible uniquement dans une société où règnent la sécurité et la stabilité.

Dans son ouvrage intitulé *People's Security* (la sécurité des peuples), le Directeur général affirme que dans la société civile résident la force et la puissance essentielles qui permettent de changer le monde, et que la sécurité des uns ne peut se fonder sur l'insécurité des autres, qu'il y a de plus en plus de pauvres et de plus en plus de chômeurs, que les familles se désintègrent de plus en plus et que l'insécurité s'aggrave et il affirme enfin que la paix sociale sera le fondement de la paix dans le monde.

Toutes ces belles paroles n'égalent cependant pas son affirmation dans le même livre où il déclare que nous avons besoin de nous demander pourquoi il semble urgent de voir l'ONU intervenir lorsqu'un homme est tué par balles, alors qu'elle ne réagit pas quand un homme meurt de malnutrition.

La sécurité sociale devrait nous apporter la sécurité du revenu sans compter les nombreux avantages provenant du fait qu'elle procure à tous une protection sociale.

Selon les indicateurs de la Banque mondiale, la Jordanie fait partie des pays à forte croissance démographique. Cette croissance atteint, en moyenne, 5,2 pour cent alors que le revenu moyen par habitant ne dépasse pas 1150 dollars par an pour un pouvoir d'achat équivalant à 2615 dollars, le taux annuel de

croissance économique étant de 2,1 pour cent. Malheureusement, la Jordanie continue de faire partie de ces pays où la plus grande partie de la population est privée de protection sociale, et comme nous avançons dans la voie de la mondialisation, nous avons besoin d'une sécurité universelle qui permette aux populations des pays en voie de développement d'atteindre un pouvoir d'achat qui serait bénéfique aux employeurs dans le monde entier.

Selon les estimations de l'OIT, une infime partie du revenu mondial suffirait à alléger la pauvreté dans les pays en voie de développement tel qu'il apparaît dans le sixième rapport sur la sécurité sociale de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence. Bien que le rapport précise que la protection sociale reste la responsabilité des États, si des fonds provenant du revenu mondial étaient injectés dans les pays en voie de développement, des changements radicaux pourraient intervenir, favorisant le progrès à tous les niveaux. Le monde de l'industrie et des affaires ne s'en porterait que mieux dans une optique mondiale nouvelle.

La vraie mondialisation ne peut se réaliser que lorsque les peuples du monde pourront assurer leurs besoins et leur sécurité. La vraie mondialisation sera réussie lorsque nous ne verrons plus d'enfants mendier dans les rues, lorsqu'on leur garantira une alimentation saine et lorsque les individus gagneront leur vie en échange d'un revenu convenable. C'est ainsi que la roue de la production tournera et que la vie aura un visage humain.

Imaginez juste que tous les peuples de la terre arrivent à subvenir à leurs besoins. Imaginez quel effet cela aurait sur les affaires, sur notre vie et notre pouvoir d'achat. Imaginez un monde sans famine et sans pauvreté. C'est ce monde qui nous mènera à la vraie sécurité sociale.

J'espère que l'OIT adoptera ces réflexions et en discutera à l'avenir avec la Banque mondiale et tous les autres pays.

*Original portugais: M. PINTO PEREIRA (ministre de l'Administration publique et du Travail, Guinée-Bissau) —* Avant toute chose, permettez-moi, au nom du gouvernement de la Guinée-Bissau, de féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et aussi pour l'excellent travail effectué depuis lors sous sa direction. Par son intermédiaire, je félicite et je salue tous les membres du bureau.

C'est pour moi un honneur et une grande source de satisfaction que de pouvoir participer à cette Conférence, non seulement parce que j'ai ainsi la possibilité de rencontrer d'illustres membres de gouvernements et des représentants des employeurs et des travailleurs du monde entier, mais aussi pour la possibilité qui m'est ainsi donnée de connaître et de travailler avec les plus grands spécialistes mondiaux de matières aussi importantes que la protection et le dialogue social, les normes du travail et la promotion de l'emploi.

Je félicite très vivement M. Juan Somavia pour son excellent rapport sur le travail décent, qui nous évoque, d'une façon approfondie, la situation mondiale en la matière et développe brillamment ce concept central pour notre organisation qui est, en même temps, l'objectif ultime de l'OIT.

Sans travail, dans un premier temps, et sans travail décent ensuite, il n'y aura jamais de développement harmonieux et durable. Il s'agit donc de promouvoir

des formes d'emploi et des conditions de travail qui soient compatibles avec les droits fondamentaux de l'homme, et qui garantissent une protection sociale suffisante, un véritable dialogue social et une qualité de vie pour tous.

Nous sommes aujourd'hui à la fois témoins et acteurs d'un processus de mondialisation et nous sommes tous conscients du fait que, si nous restons les bras croisés, nous gouvernements, employeurs et travailleurs, la pression du commerce et du profit finira par l'emporter sur la noblesse et la justice des principes et des normes du travail pour lesquels nous avons lutté sans trêve et mettra ainsi en cause des objectifs qui sont à la base de la notion même de travail décent.

Notre organisation doit poursuivre son action pour diffuser et faire accepter, plus largement, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et tout faire pour que, comme c'est le cas aujourd'hui pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ses recommandations et décisions soient respectées partout.

Tout modèle de développement social qui respecte les principes que nous avons évoqués et qui est de nature à promouvoir le travail décent est un bon modèle de développement.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général une fois de plus pour la haute qualité de son rapport sur le travail forcé. Le travail forcé ou obligatoire et toute forme de servitude ou d'esclavage sont intolérables. Je suis certain que les nations ici représentées sauront faire cause commune autour de ce rapport et des valeurs qu'il défend pour lutter de toutes leurs forces contre le travail forcé et l'esclavage.

Permettez-moi, avant de terminer, de déclarer devant cette auguste assemblée que le gouvernement de la Guinée-Bissau, dont je fais partie, fera tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre toute forme de travail forcé, surtout quand il s'agit d'enfants. C'est là notre première priorité. Nous sommes conscients des erreurs que nous avons commises par le passé qui ont entraîné notre pays dans une situation de misère dans laquelle vit aujourd'hui la majorité de notre population. Nous déclarons solennellement que nous ferons tout ce qui est possible pour construire un avenir radieux pour nos enfants et pour les peuples frères de la région.

Nous voudrions d'ailleurs les remercier pour l'appui qui nous a été donné au cours des conflits politico-militaires que la Guinée-Bissau a vécus en 1998 et 1999. La Guinée-Bissau vient de sortir d'une guerre fratricide, et ses institutions sont des plus fragiles, mais son potentiel reste énorme. Nous allons miser sur la formation des ressources humaines pour créer une administration forte et compétente, et une économie saine et dynamique afin de consolider la paix et la démocratie. Ce sera là notre contribution à la promotion d'un développement mondial harmonieux et durable.

A l'OIT et à toutes les organisations amies ici présentes, ainsi qu'à tous les pays, un très grand merci pour l'appui que vous avez apporté à la Guinée-Bissau et que vous continuez de lui apporter.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> PORTOCARRERO (ministre du Travail, Venezuela) —* En vérité, le fossé qui sépare la mondialisation et le travail décent donne matière à une vaste réflexion. Mon gouvernement estime que les progrès scientifiques et techniques

favorisés par la société de la connaissance, à une étape de l'Histoire que l'on veut globale, nous invitent à réfléchir, de manière responsable, aux principaux problèmes qui affligent aujourd'hui la majeure partie de la population, exclue des fruits du développement. Cela implique, naturellement, de rompre avec les vieux schémas préétablis, linéaires, stéréotypés et creux, pour faire un retour à l'essentiel. Cela implique aussi le respect de la diversité des peuples et des nations, lesquels enrichissent, jour après jour, leur patrimoine politique, juridique et culturel par leur action, leurs coutumes, leurs traditions et leur savoir populaire. Ce patrimoine constitue un bien collectif dont il est indispensable de tenir compte avant de mettre en œuvre des politiques globales de développement à l'intention de la société dans son ensemble.

Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité se fait sentir de remettre en question les recettes technocratiques encore proposées en notre ère planétaire et qui, à divers titres, entravent l'élaboration de solutions pour lutter contre la pauvreté. Cette pauvreté menace aujourd'hui la survie même de notre civilisation contemporaine. En effet, pour la majeure partie des populations, les indices attestant que le travail décent est une réalité et que leur qualité de vie s'est améliorée ne sont toujours pas atteints. L'éducation, la santé et le travail: tels semblent les trois objectifs à conquérir par les citoyens et les citoyennes dans un avenir proche.

L'incertitude que suscite l'onde de choc de la mondialisation quant à l'avenir des petites et moyennes entreprises, des microentreprises, des entreprises familiales, des coopératives et du secteur associatif de l'économie populaire, qui tissent la toile d'une économie de marché de base, aux mains des artisans du développement, nous oblige à maintenir une veille sociale. Il s'agit de veiller aux affaires publiques afin de garantir que la rentabilité et la productivité, fruits de l'économie-monde et du travail des populations, se répercutent clairement sur la qualité de la vie et se traduisent par l'existence d'un travail décent.

Selon des statistiques récentes, 500 millions de travailleurs se trouvent aux limites de l'extrême pauvreté, avec un salaire d'un dollar par jour pour faire vivre leur famille; 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, dont 120 millions dans des conditions supposant un risque élevé pour leur santé et leur sécurité; la plupart des femmes sont exclues du marché du travail, ce qui constitue un défi majeur. S'ajoutent les problèmes écologiques dus à la pollution de l'environnement, pollution causée par une croissance économique fondée sur les seuls indicateurs quantitatifs. Tout cela ne peut que nous inviter à relever le défi du développement humain et qualitatif en tant que principe fondamental du développement global.

Que faut-il donc faire, non seulement pour combler le fossé numérique, mais aussi pour satisfaire aux besoins fondamentaux des êtres humains qui se débattent aujourd'hui dans l'incertitude quant aux chances d'un autre modèle de développement qui tienne compte de leurs droits fondamentaux?

L'OIT nous invite à une réflexion de fond pour donner un visage humain à la mondialisation et pour en découvrir les avantages et les inconvénients, afin qu'en pratique nous soyons tous, non seulement d'importants acteurs de la mondialisation, mais aussi des acteurs véritables du développement, en cette croisée des chemins, en cette nouvelle ère de la civilisation,

placée sous le signe de l'équité, de la justice, de l'éthique, de la solidarité et de la paix.

La nouvelle Constitution du Venezuela donne pour objectif stratégique au régime socio-économique de notre pays le développement humain intégral. L'Etat, conjointement avec le secteur privé, est ainsi co-responsable du développement de l'économie nationale au moyen d'une planification stratégique, démocratique, participative et ouverte à tous.

La coresponsabilité des différents partenaires sociaux et de l'Etat, l'obligation de progresser dans le domaine des droits de l'homme, l'indivisibilité et l'interdépendance de ces droits, en tant qu'outil conceptuel permettant de définir un nouveau rapport entre droits et obligations, entre sujets participant solidairement à la construction d'une société fondée sur la démocratie, la participation, l'autogestion et la responsabilité individuelle, ainsi que l'égalité entre liberté entre les sexes qui se traduit dans l'ensemble du texte de la Constitution, définissent un nouvel ordre. Cet ordre caractérise la nouvelle société sur le plan juridique, socio-économique, culturel et familial, en ce qui concerne l'égalité des chances et l'usage de ces chances, le tout reposant sur le principe de la non-discrimination.

La nouvelle Constitution défend des valeurs familiales fondées sur la solidarité, l'effort de tous, le respect mutuel, le plein exercice des droits des personnes âgées, le droit à un travail adapté à leur condition si elles s'y montrent disposées, l'autonomie des personnes handicapées, l'accès progressif des enfants à la citoyenneté (dont l'Etat fait une priorité absolue) et la participation active des jeunes. Tels sont les éléments fondamentaux d'une nouvelle société participative, reposant sur la stabilité politique, l'Etat de droit et le bon fonctionnement des institutions.

En conclusion, le Venezuela déclare aux honorables représentants réunis aujourd'hui en cette enceinte de réflexion, de construction et de coopération technique qu'est l'Organisation internationale du Travail, qu'il souhaite relever le défi de la dimension sociale de la mondialisation. Ce défi est proposé par cette même Organisation sur la base d'une étude rigoureuse de ce que signifient le travail décent pour le développement et le développement au service du travail décent. C'est pourquoi le Venezuela invite les entrepreneurs, les travailleurs et les gouvernements ici présents à œuvrer dans la solidarité pour que tous ensemble nous atteignons l'objectif du développement économique à visage humain. C'est ce que demandent nos peuples depuis longtemps, sans être encore entendus. Je suis certaine que c'est de là que surgira la rigueur méthodologique qui permettra la réalisation, dans la pratique, de ce que l'OIT commence à nommer le travail décent.

*Original anglais:* M. MARONI (*ministre du Travail, Italie*) — Avant toute chose, permettez-moi de rappeler le soutien entier du gouvernement italien aux activités de l'OIT et aux travaux de son Directeur général, M. Juan Somavia, en ce qui concerne la promotion et le respect des droits fondamentaux au travail.

Je remercie le Directeur général d'avoir publié le deuxième rapport global sur l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire en tant que suivi de la Déclaration de l'OIT. Ce rapport met en exergue le fait que diverses formes de travail forcé ou d'esclavage continuent d'exister.

J'aimerais aussi rappeler, à ce titre, le plein soutien du gouvernement italien à la mise en œuvre de la résolution adoptée l'an dernier par cette Conférence, visant à assurer le respect par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

L'Italie appuie le programme sur le travail décent de l'OIT, visant à renforcer la dimension sociale de la mondialisation. Nous veillons, en ce moment, à ce que les institutions financières internationales et le système multilatéral pour la libéralisation du commerce international tiennent de plus en plus compte des conséquences humaines et sociales de la mondialisation.

Le dialogue social, dans ce contexte, est essentiel et je voudrais ici confirmer l'intention du Premier ministre de l'Italie de consulter les partenaires sociaux en vue du sommet des G8 à Gênes. Le gouvernement italien réaffirme son vif intérêt pour les activités normatives de cette Organisation et son soutien à ces activités. A ce jour, l'Italie a ratifié 108 conventions, dont 90 sont encore en vigueur.

Durant cette Conférence, nous suivrons avec grand intérêt le débat sur la promotion des coopératives. En effet, les coopératives sont, à notre sens, un moyen pour leurs membres de parvenir à des objectifs économiques et sociaux dans les pays industriels en transition et en développement. Des normes universellement applicables pourraient alors permettre aux coopératives de mieux développer leur potentiel d'auto-assistance et de renforcer leur capacité de faire face à certains problèmes socio-économiques, en particulier le chômage et l'exclusion sociale, et d'être compétitifs sur le marché mondial.

L'Italie appuie les principes du projet de convention et de recommandation en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture. Nous espérons que le texte définitif de la convention constituera un instrument complet, répondant à la complexité des activités agricoles, qui sont fondamentales aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

Pour la première fois à cette Conférence, l'OIT s'occupe de sécurité sociale dans un contexte mondial. Voilà un complément nécessaire à l'initiative pour un travail décent. Assurer une meilleure qualité du travail signifie aussi garantir aux travailleurs un accès complet aux droits sociaux. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'une nouvelle stratégie est nécessaire.

Preuve tangible de son soutien à la stratégie concernant le travail décent, l'Italie a pratiquement doublé sa contribution volontaire à l'OIT pour l'année 2001. En outre, de nouvelles initiatives multi-bilatérales ont été approuvées pour un montant de plusieurs millions de dollars. Les activités programmées au titre du fonds fiduciaire et visant à promouvoir le travail décent par le biais du développement de la formation, connues sous le nom de «Universitas», ont commencé avec l'approbation des plans opérationnels respectifs.

L'Italie continue à appuyer fièrement le Centre international de formation de l'OIT installé à Turin, à la fois par le biais de ses contributions annuelles au budget ordinaire du Centre et par le cofinancement des activités de formation. Les contributions pour l'année 2001 s'élèvent au total à 12,5 millions de dollars, ce qui représente en gros un tiers du budget total du Centre. Des contributions financières supplémentaires de la part des autorités locales permettront à ce Centre de moderniser ses structures afin d'assumer le

rôle de plus en plus important qu'il sera appelé à jouer dans le cadre des activités en faveur du travail décent.

Enfin, le gouvernement italien appuie pleinement les programmes de l'OIT visant à promouvoir les petites entreprises, de façon à ce que l'Organisation devienne le point focal du système des Nations Unies pour ce secteur. L'expérience italienne dans ce domaine est importante. Nous voyons donc d'un œil très favorable l'organisation par l'OIT de cours de formation pour entrepreneurs, notamment les jeunes, de façon à diffuser la culture des petites entreprises et de l'emploi indépendant. Par ailleurs, l'Italie finance des projets visant à promouvoir les bonnes pratiques italiennes en matière de compagnies d'assurances mutuelles dans les pays en développement, ce qui sera un exercice fort utile. Les associations italiennes d'artisans les plus représentatives qui ont signé une lettre d'intention avec l'OIT ont apporté un rigoureux soutien en la matière.

*Original russe: M. DANENOV (délégué gouvernemental, Kazakhstan)* — Je tiens à exprimer mes remerciements pour l'honneur qui m'est fait et la possibilité qui m'est offerte de prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail, qui examine des questions tout à fait d'actualité auxquelles est désormais confrontée la communauté mondiale dans le domaine du travail. Notre délégation voudrait souligner que le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général contiennent des analyses très approfondies. Naturellement, nous examinons les considérations exposées dans les rapports à travers le prisme des réformes sociales et économiques réalisées pendant ces dix années d'indépendance de l'Etat du Kazakhstan.

Ces dernières années au Kazakhstan, des transformations radicales se sont opérées. La transition s'achève actuellement vers une économie multiforme et des conditions de libre marché. On observe des facteurs positifs de développement économique et social. Le développement de la coopération entre notre République et l'OIT est l'une de nos principales priorités dans nos relations avec les organisations internationales et répond tout à fait aux intérêts du pays.

Les domaines les plus importants d'une coopération fructueuse avec l'OIT sont la collaboration visant à perfectionner les fondements juridiques et législatifs dans le domaine du travail et des questions sociales, de la création d'emplois et de la protection de l'emploi, du tripartisme et du dialogue social. Le Kazakhstan poursuit avec persévérance ses efforts pour mettre notre législation nationale en conformité avec les normes internationales. Nous avons ratifié sept des huit conventions fondamentales de l'OIT. C'est la première fois que dans l'espace postsoviétique du Kazakhstan, une loi a été promulguée sur le partenariat social, qui permet de mener de façon plus active et plus thématique des négociations collectives et de signer des accords ayant le statut d'instrument juridique.

Dans notre République, nous mettons la dernière main à la conception d'état d'une protection sociale dans laquelle sont définies de nouvelles approches pour la création d'un système national de sécurité sociale. Je voudrais vous assurer que nous tenons à remplir toutes nos obligations en tant que Membre de l'OIT. Nous voudrions suivre les principes fondamentaux de représentation des délégations nationales. Les accords tripartites prévoient un financement de

l'Etat pour la participation de la délégation kazakhe aux sessions annuelles de l'OIT sur la base du tripartisme, c'est-à-dire avec les représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Nous nous sentons stimulés par l'évaluation positive que la direction de l'OIT a faite des résultats de la réalisation du programme de coopération entre la République du Kazakhstan et l'OIT pour l'an 2000-01.

Nous sommes satisfaits de constater que le BIT, dans l'activité qu'il déploie dans la région de l'Asie centrale, accorde une grande importance au Kazakhstan. De notre côté, nous sommes reconnaissants à l'OIT pour l'aide qu'elle nous apporte et pour sa participation aux programmes de formation. Ces dernières trois années, ont été organisés au Kazakhstan, avec la participation de l'OIT, plusieurs symposiums internationaux et conférences sur les problèmes du développement social, de l'emploi et de la protection au travail. Il est important que lors de l'organisation de ces séminaires, les collègues des Etats d'Asie centrale apportent leur soutien et manifestent leur intérêt. Nous avons eu des contacts très intensifs avec le Secrétariat de l'OIT et nous sommes heureux que la délégation du Kazakhstan dirigée par le ministre du Travail et de la Protection sociale ait eu récemment un entretien constructif avec le Directeur général, M. Somavia. A cette occasion, l'état et les perspectives de la coopération entre le Kazakhstan et le BIT ont été commentés, et les principales approches pour l'élaboration d'un programme de coopération pour 2002-03 ont été indiquées. C'est un grand honneur pour nous et une grande responsabilité que, parmi les pays à économie en transition, le Kazakhstan ait été choisi pour réaliser le projet pilote du travail décent. Nous avons conscience que la réduction du déficit de travail décent est un défi à l'échelle mondiale et exige que nous conjuguions nos efforts. Pour sa part, le Kazakhstan fera son possible pour assurer le succès de ce projet.

Je saisis l'occasion pour vous faire part de quelques considérations concernant un relèvement qualitatif de l'autorité et de l'efficacité du travail de l'OIT. Il est évident que, compte tenu du rôle unique de l'OIT, le règlement des questions complexes qui se posent à l'Organisation dans le contexte de la mondialisation, exige une grande attention de la part de la communauté mondiale et des différents Etats. Nous pensons qu'il serait bon maintenant de nous envoyer des invitations pour les différentes sessions de l'OIT et à ces sessions devraient également être invités les directeurs d'organisations internationales, notamment de la Banque mondiale et du FMI. J'espère que cette question sera dûment étudiée par le Secrétariat de l'OIT.

*Original portugais:* M. DANTAS DOS REIS (*délégué gouvernemental, Cap-Vert*) — Au nom du gouvernement du Cap-Vert, je salue cette assemblée. Je forme des vœux pour le succès des travaux de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence et adresse mes félicitations à la Présidente pour son élection. Je félicite également le Directeur général pour la clarté et l'ampleur des questions traitées dans son rapport.

La mondialisation crée des possibilités mais aussi des problèmes partout dans le monde. Aujourd'hui, nous sommes devant certaines réalités qui peuvent offrir un énorme potentiel pour réduire la pauvreté et favoriser le développement. Cependant, le chômage et la pauvreté augmentent ainsi que le trafic des dro-

gues et le crime organisé. Des maladies qui pourraient être évitées tuent des millions de personnes chaque année en Afrique subsaharienne, et l'espoir disparaît dans bien des régions du monde.

Les bénéfices et les opportunités sont distribués de façon totalement inégale entre les pays et les individus. Les peuples et les droits fondamentaux de l'homme sont souvent oubliés. Cette situation appelle des interventions en vue d'assurer une meilleure distribution des richesses, une meilleure sécurité dans le travail, un meilleur équilibre entre croissance économique et progrès humains.

La coopération pour le développement, indispensable pour les pays en développement, devrait être plus généreuse et plus forte. Le respect des principes fondamentaux et le droit à la différence sont également des conditions sur lesquelles le développement humain doit être fondé.

Dans le contexte des pays en développement qui ont des niveaux de chômage très élevés et un vaste secteur informel ainsi que des systèmes de sécurité sociale extrêmement faibles, la durabilité du développement pose problème. Pour y porter remède, il nous faut de nouveaux modèles de façon à assurer la compatibilité de nos besoins, de nos ressources et des coûts généraux de ce processus. Ce n'est que si nous pouvons garantir ce droit fondamental qu'est le droit à la sécurité sociale que nous réussirons dans notre entreprise.

Au Cap-Vert, le secteur agricole est extrêmement vulnérable en raison de la pénurie de terres cultivables, de la sécheresse et de méthodes agricoles archaïques. Il nous faut tout mettre en œuvre pour augmenter la sécurité et la santé dans l'agriculture et pour rationaliser les activités agricoles de façon à réduire la vulnérabilité de ce secteur et à augmenter la productivité.

Dans les années qui ont suivi l'indépendance du Cap-Vert, en 1975, les coopératives ont eu un rôle important à jouer dans l'agriculture commerciale. L'intégration de l'économie du Cap-Vert dans l'économie mondialisée a peu à peu marginalisé le mouvement coopératif. Toutefois, sa capacité de mobilisation pour traiter les problèmes avec succès et pour avoir une influence positive sur l'emploi est telle que le Cap-Vert a toujours accordé un rôle important au soutien des coopératives, que nous souhaitons voir participer à l'économie de marché sur un pied d'égalité avec les autres secteurs de l'économie.

M. TUNGAMWESE (*ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Formation professionnelle, Burundi*) — Le gouvernement du Burundi se réjouit et est reconnaissant des excellents rapports existant entre le BIT et mon pays. Grâce à la collaboration du Bureau de zone de l'OIT de Kinshasa et de l'Equipe consultative multidisciplinaire de l'OIT pour l'Afrique centrale de Yaoundé (Cameroun), mon pays a pu réaliser une série d'activités inscrites au programme national. En outre, le BIT est demeuré un partenaire privilégié au moment où les autres nous avaient retiré toute coopération, ce qui nous a encouragés.

Le Burundi adhère à l'approche de l'OIT pour réduire le déficit de travail décent. En effet, le travail décent demeure une aspiration légitime de tout être humain. Chaque personne sent en son for intérieur l'ambition d'être valorisée, d'occuper un emploi où elle a la satisfaction de donner le meilleur d'elle-même et de contribuer au bien-être des autres. En

retour, ses efforts doivent être récompensés à juste titre afin de satisfaire ses besoins élémentaires.

Malgré ses difficultés internes, le Burundi s'investit dans la promotion du travail décent autour des quatre objectifs stratégiques partagés avec les autres Membres de notre Organisation.

Dans le cadre de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, le Burundi a déjà ratifié sept conventions fondamentales et les instruments de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, viennent d'être adoptés par l'Assemblée nationale. Notre pays s'est donc rangé parmi les autres Membres de l'OIT pour la défense des droits et de la dignité de l'enfant et des travailleurs.

S'agissant de la promotion de l'emploi, des problèmes subsistent, les uns endogènes, les autres exogènes. Au niveau intérieur, mon pays vit la crise la plus grave de son histoire depuis octobre 1993. Depuis cette période, la coopération au développement a été arrêtée. L'embargo imposé à notre pays de 1996 à 2000 a miné l'économie nationale et a accentué la précarité des conditions de vie des populations. Simultanément, le déficit de l'emploi s'est amplifié et les jeunes ont des difficultés à accéder à l'emploi. Il s'avère donc urgent d'envisager des actions pour soustraire cette jeunesse montante aux manipulations politiciennes préjudiciables à la paix et à la stabilité sociale.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le Burundi partage avec l'OIT l'objectif d'étendre la protection sociale au secteur non structuré. Le point sur la protection sociale dans l'agriculture et celui sur la sécurité sociale inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence sont donc pertinents et s'accordent avec nos préoccupations. Au Burundi, un code de sécurité sociale a été promulgué et ses textes d'application sont en cours d'élaboration. Ce code constitue une loi-cadre qui modernise la sécurité sociale et ouvre celle-ci au secteur informel.

S'agissant du dialogue social et de la coopération tripartite, le gouvernement du Burundi reste convaincu que la pratique de ces derniers garantit la paix sociale et favorise au mieux la recherche et la mise en place de solutions durables aux problèmes qui pourraient surgir.

Il est cependant regrettable que les querelles de leadership au sein des organisations professionnelles syndicales tendent plutôt à fragiliser le dialogue et la concertation, même pour des questions capitales. L'OIT, par le biais de son programme focal de promotion du dialogue social, est sollicitée pour apporter un appui nécessaire afin de promouvoir un partenariat constructif et participatif où chaque partenaire joue pleinement son rôle. Nous estimons que le dialogue social est un outil très important, surtout en cette période de mondialisation de l'économie.

Le travail décent est un objectif prioritaire pour tout un chacun. Malheureusement, un paramètre nouveau est venu fausser les données et briser les espoirs de bon nombre de personnes: il s'agit de la pandémie du VIH/SIDA. La pandémie du VIH/SIDA est une menace réelle pour le monde du travail et pour l'humanité tout entière. Elle n'est plus un problème de santé publique, mais un problème de développement et de sécurité. Elle frappe à tous les âges et dans tous les milieux. Elle hypothèque le rendement des travailleurs, la performance et la survie des entreprises ainsi que l'équilibre de la sécurité sociale.

Il est heureux de constater que l'OIT a déjà pris les devants par l'élaboration d'un recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail. C'est un instrument qui doit être intégré au niveau de tous les Etats Membres de l'OIT, car il est de nature à garantir les droits fondamentaux du travailleur et à permettre aussi une vision plus humaine de la pandémie en évitant l'exclusion et la stigmatisation. Indirectement, il appelle à la solidarité nationale et internationale face à ce fléau impitoyable.

Le Burundi se félicite d'avoir institué un fonds thérapeutique national en faveur des séropositifs afin qu'ils puissent accéder aux antirétroviraux. Cet effort devrait être appuyé par des accords avec les firmes pharmaceutiques sur la réduction des prix de ces médicaments. Ma délégation invite donc l'OIT à entreprendre des négociations dans ce sens, vu la menace réelle qui pèse sur le monde du travail.

Enfin, je m'en voudrais de terminer sans encore une fois féliciter le Directeur général du BIT pour son retentissant plaidoyer en faveur du travail décent, qui vise à améliorer le niveau de vie des travailleurs, à accroître la production, à garantir les droits fondamentaux et à fournir une protection sociale à toute la population.

*Original anglais: M. THAKKAR (délégué des travailleurs, Inde) — Je représente 370 millions de travailleurs sur 1 milliard d'Indiens, soit un sixième de la population mondiale qui ne consomme qu'un pour cent du PIB mondial. Notre nation est riche d'une culture et d'une civilisation de plus de cinq mille ans, s'enorgueillit de grandes réalisations passées et possède un grand potentiel qui lui permettra de contribuer au bien-être de l'humanité tout entière.*

Nous comptons partager notre potentiel sans réserve.

L'OIT et son Directeur général travaillent sans relâche pour mettre un terme à l'exploitation des travailleurs et leur assurer des conditions de travail décent.

Mais la situation est tragique: les communiqués de presse de l'OIT sont remplis d'observations affligeantes: «le chômage frappe quelque 70 millions de jeunes femmes et de jeunes hommes à travers le monde... [auxquels] s'ajoutent les millions de jeunes, âgés de 15 à 24 ans, qui sont sous-employés, particulièrement dans les pays en développement» — «24 millions d'emplois [ont été perdus] pour la seule Asie de l'Est (...) et les taux de chômage ont presque doublé à Hong-kong (Chine) et aux Philippines» — «on estime que sur les 3 milliards de personnes qui vivent avec moins de deux dollars par jour (...), un milliard de personnes (...) travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour subvenir à leurs besoins ni à ceux de leurs familles».

De graves problèmes se posent, notamment la discrimination entre hommes et femmes, le travail des enfants, le travail forcé et les travailleurs migrants. L'objectif du travail décent ne peut être atteint par l'OIT à elle seule avec ses mandats. Il lui faut plus de moyens.

Lorsqu'un expert établit un plan, et se heurte ensuite à des obstacles, il revoit rarement ses propres plans. L'organisation est désormais octogénaire, et il lui faut réfléchir et innover.

La minorité des pays nantis avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI obligent les pays en développement à adopter leurs propres objectifs grâce à

l'action de ces mêmes institutions. Les changements de politique économique des pays en développement s'opèrent dans le cadre des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI.

A cause de ces programmes, les pays en développement sont partout confrontés à de graves problèmes: réduction du nombre de travailleurs permanents sous prétexte de restructuration; imposition de la sous-traitance et de la précarisation des emplois; application de mesures d'exploitation au prétexte de réduire les déficits financiers; amendement de la législation et suppression des mesures de protection qui représentent un acquis social gagné au prix de grands sacrifices.

Tout cela résulte des exigences du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces institutions sont contrôlées par une minorité d'Etats. Il n'y règne aucune démocratie qui permettrait à tous les Etats Membres de voter à égalité de voix.

La politique de ces institutions est dominée par ces mêmes pays nantis qui protègent toujours leurs propres intérêts diamétralement opposés aux objectifs que défend l'OIT.

De ce fait, l'OIT devrait faire en sorte de renforcer les bases de la démocratie. La démocratie signifie l'unité dans la diversité. Elle exige que tous les pays aient une liberté totale pour conduire toutes leurs activités, en fonction de leur histoire, de leur culture, de leurs aspirations et de leur éthique. La démocratie exige également la pleine participation de tous les secteurs de la société au processus décisionnel. L'OIT doit chercher à faire régner la démocratie dans toutes les institutions, en insistant sur la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées. Au sein du FMI et de la Banque mondiale, tous les pays doivent pouvoir s'exprimer et avoir les mêmes droits, notamment le même droit de vote; un pays, une voix, à l'instar des autres organisations du système des Nations Unies, chacun devant assumer des obligations en fonction de ses capacités financières pour promouvoir la fraternité internationale et le développement sans que certains pays régimentent les autres.

Nous exhortons l'OIT à démocratiser ces organisations mondiales en déployant des efforts sincères pour surmonter les obstacles qui se dressent contre la réalisation du programme de l'OIT en faveur du travail décent. L'humanité tout entière accompagnera ces efforts.

Nous disons en sanscrit «Abhavova Prabhavova Yatra Nastyarth Kamyoh Samaje Swatmarooptwat Dharmchakrapravartanam», ce qui signifie que lorsque Artha et Kama ne sont ni absents ni ne dominent l'esprit social, la société est indépendante, donc le juste mouvement dynamique du Dharmachakra est garanti.

*Original anglais: M. SUBASINGHE (délégué des travailleurs, Sri Lanka)* — Je voudrais remercier le Directeur général et le Conseil d'administration pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour mettre en œuvre la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que pour promouvoir l'agenda du travail décent.

Le Directeur général doit être félicité plus particulièrement car il a introduit une culture opérationnelle qui se base sur une orientation claire du mandat de l'OIT vers la transparence et l'efficacité. L'établissement de quatre objectifs stratégiques pour l'OIT, à savoir les normes, l'emploi, la protection sociale et le

dialogue social, a contribué à axer le travail du bureau sur une promotion plus efficace du travail décent. De plus, le Directeur général a introduit de nouvelles activités dans le cadre du programme et budget afin d'appuyer le déploiement des ressources limitées de l'OIT. Et ceci d'une façon plus efficace et avec des indicateurs d'activités clairs comme les objectifs de performance et les objectifs immédiats. Cette approche va permettre une utilisation plus efficace des ressources, va en améliorer le suivi et l'évaluation et va contribuer à une plus grande transparence des rapports donnés à tous les mandants. Nous appuyons de tout notre cœur les initiatives du Directeur général qui visent à renforcer l'OIT et lui donnent davantage de pouvoir pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations suprêmes et répondre au formidable défi de la mondialisation.

Depuis des années, l'opinion publique et l'opinion des économistes et des sociologues du monde entier au sujet du processus de mondialisation se sont arrêtées sur l'idée que la mondialisation tend à marginaliser la majorité des pays en développement et des populations importantes qui habitent ces pays. Toutefois, de sérieux problèmes ont également été constatés dans les pays développés et même les institutions de Bretton Woods ont été obligées de reconnaître ce phénomène. Des protestations s'élèvent un peu partout et les objectifs fixés par le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social semblent utopiques dans le contexte de la mondialisation. Les documents soumis à cette Conférence décrivent très bien la situation et appellent l'attention des mandants sur la nécessité urgente d'introduire des mesures afin de remédier à la situation. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer nos remerciements pour la création du groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation et nous attendons avec impatience de voir l'avancement de ses travaux et leurs résultats sur les stratégies de l'OIT et autres institutions concernées.

Comme d'autres pays en voie de développement, le Sri Lanka est également affecté par le même malaise. Les critiques montent à l'encontre des institutions financières internationales qui posent des exigences sans tenir compte de la dimension sociale. Le gouvernement est également fortement critiqué parce qu'il suit aveuglément ces prescriptions. Le Sri Lanka connaît une situation économique critique, aggravée par la montée des prix du pétrole et les dépenses militaires engagées dans une guerre désastreuse avec les séparatistes tamouls. Alors que l'économie est plus vulnérable que jamais, le FMI impose au gouvernement des conditions toujours plus rigoureuses pour lui permettre d'obtenir une ligne de crédit au titre du programme d'aide. Ces conditions imposées par le FMI annoncent ce que l'on appelle «la deuxième génération» des réformes économiques et sociales, qui comprend également l'instauration du libre flottement de la monnaie nationale, la suppression de tous les contrôles de prix dans les services publics et leur privatisation. Cette deuxième génération prévoit également la suppression des subventions à l'agriculture, la réforme de la législation du travail et le gel des salaires des fonctionnaires pour un an, et cela malgré l'accroissement phénoménal du coût de la vie.

Les réformes de la législation du travail visent à satisfaire les demandes de flexibilité du marché du travail, formulées à maintes reprises par les investisseurs locaux et étrangers et reprises à son compte

par l'OIT cette année. L'annonce de ce programme par les agences gouvernementales de premier plan a lancé des ondes de choc parmi les syndicats et tous les travailleurs.

Le Sri Lanka est entraîné dans la spirale de la mondialisation, avec son cortège de conséquences négatives et douloureuses. De vives protestations s'élèvent contre la montée en flèche du coût de la vie et la chute des salaires réels. Le projet de réforme de la législation du travail menace les droits durement acquis par les travailleurs pendant plus d'un demi-siècle de lutte.

Bien que le Sri Lanka ait ratifié la convention de l'OIT sur le tripartisme, il y a une lacune considérable dans notre pays pour ce qui est du tripartisme et du dialogue social. Il est nécessaire de rechercher et de discuter des solutions de rechange aux problèmes, qui permettraient donc de promouvoir le progrès économique, tout en sauvegardant les intérêts vitaux des travailleurs et des paysans. La réforme de la législation du travail ne doit pas saper la sécurité sociale ou les droits fondamentaux des travailleurs, et plus particulièrement le droit de s'associer et le droit à la négociation collective.

Le Directeur général souligne qu'il est temps que les institutions financières internationales et nos gouvernements changent de préoccupations, qu'ils ne pensent plus seulement aux déficits budgétaires mais qu'ils concentrent plutôt leur attention sur le déficit de travail décent. Nous sommes bien conscients du fait que la réussite du dialogue social et des démarches entreprises dépend de la force des organisations représentatives des travailleurs et autres organisations de masse.

A cette occasion, permettez-moi de féliciter le Bureau de l'OIT au Sri Lanka et l'équipe multidisciplinaire de l'OIT à New Delhi pour les efforts continus qu'ils font afin de promouvoir et renforcer le tripartisme et le dialogue social dans notre pays.

*Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes) —* Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Premièrement, j'aimerais, au nom de la Confédération internationale des syndicats arabes, adresser mes remerciements au Directeur général, M. Juan Somavia, pour son excellent et exhaustif rapport sur le travail décent, rapport d'une grande importance à l'aube du troisième millénaire qui voit surgir un nombre de catastrophes, mais qui porte aussi des signes annonciateurs d'un grand développement scientifique et donc d'un accroissement des occasions de fournir le travail décent, si important, non seulement en tant qu'objectif mais aussi en tant que moyen de garantir la dignité et la liberté de l'homme, facteurs essentiels pour la sécurité et la stabilité sociales. Le chômage, les bas salaires, le travail temporaire et le travail qui n'est pas choisi librement ne sont autres qu'une violation des droits de l'homme et de sa dignité.

Nous croyons que le travail décent présuppose une volonté. C'est un objectif humain. Mais comment pouvons-nous réaliser cela quand un cinquième des habitants du monde vit dans une grande pauvreté et dans des conditions de déséquilibre, d'injustice et d'absence de démocratie. Comment pouvons-nous garantir cela à une époque où les institutions financières et internationales et les entreprises commerciales nationales et internationales imposent des conditions qui dépassent les capacités des peuples pauvres. La mondialisation ne respecte aucune limite ni autorité.

Nous parlons tous de l'écart qui sépare les riches et les pauvres. Cet écart s'aggrave. Nous parlons de la liberté des peuples et des individus, mais cette liberté échappe et disparaît dans un nombre de pays sous l'imposition de l'autorité nationale.

Nous parlons de développement technique, mais ceci est traduit par l'exode des cerveaux des pays pauvres, ce qui augmente davantage leur appauvrissement. Ainsi, les situations de nos pays deviennent de plus en plus compliquées et les institutions financières gagnent encore de l'emprise sur ces peuples, ce qui représente une violation grave de tous les droits fondamentaux.

Nous croyons à l'importance des programmes de cette Organisation pour réaliser l'objectif du travail décent ainsi qu'à l'importance de ses activités normales et ses efforts visant à fournir l'assistance technique. Nous remarquons toutefois que la démocratie n'est qu'une simple formalité et la liberté est seulement superficielle dans beaucoup de cas. Nous voyons la démocratie et la liberté dans le document, mais nous ne les trouvons pas dans l'application. Si un équilibre pouvait se réaliser entre le nord et le sud, les riches et les pauvres, il pourrait servir un certain nombre d'intérêts ou certains individus ou associations.

La mondialisation est un principe qui a des objectifs, à savoir celui de fournir un travail décent à chacun et de créer des conditions de travail et un environnement susceptibles de garantir une justice véritable. Mais pourrions-nous réaliser cela avec les problèmes de dettes dont souffrent certains pays, la supériorité de certaines nations et la marginalisation d'autres pays dans le cadre d'une concurrence déloyale? Nous devons trouver des nouvelles règles internationales qui garantissent une mondialisation juste qui respecte la dignité de l'homme et va de pair avec la mondialisation financière et économique.

Nous demandons à l'OIT d'insister sur l'importance de l'application des normes, et surtout sur les droits syndicaux, le droit à la négociation collective et sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

En ce qui concerne les droits de l'individu, nous aimerions attirer l'attention de tout le monde sur la nécessité de sauver les peuples qui souffrent des répercussions de l'action menée par les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, en imposant des conditions qui limitent les capacités de ces peuples à fournir les possibilités d'un travail décent.

Finalement, notre confédération estime, malgré la coopération croissante avec le BIT, qu'il faut approfondir cette coopération et l'élargir afin de soutenir les confédérations des syndicats arabes et leur fournir les capacités de garantir et de protéger les droits syndicaux et de jouer leur rôle comme partenaire social à part entière.

*Original anglais: M. GENDA (délégué gouvernemental, Sierra Leone) —* Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de la Conférence. Je voudrais également vous présenter les excuses de notre ministre du Travail et des Relations professionnelles, M. Alpha Timbo, qui n'a pas été en mesure de venir à Genève, ayant dû présenter au Cabinet un plan de restructuration du système de sécurité sociale en Sierra Leone.

Notre gouvernement tente de relever le défi qui consiste à garantir des conditions d'emploi décentes à chacun de nos citoyens en dépit des conséquences de la mondialisation. Nous souhaitons nous prévaloir de ce phénomène qui suscite des controverses — c'est tout à fait inévitable —, mais qui offre tout de même toute une série d'avantages, comme notamment l'accroissement des possibilités d'emploi et l'amélioration du niveau de vie.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier le Bureau international du Travail pour l'aide précieuse qui nous a été fournie pour mettre en œuvre des politiques sociales, qui sont d'une si grande importance pour l'instauration et le maintien de conditions de travail décentes. Une telle aide nous permet également d'adapter le modèle proposé dans des conditions qui diffèrent de celles des pays européens. Nous ne sommes pas en mesure de lutter d'une façon efficace contre la pauvreté malgré les efforts que nous faisons dans ce sens.

Je voudrais prendre la parole à l'occasion de cette 89<sup>e</sup> session de la Conférence pour débattre de la façon dont le travail décent peut devenir une réalité sur le plan national dans le contexte d'une économie mondialisée, qui devrait favoriser la création d'emplois.

En général, l'être humain s'efforce d'acquiescer des biens matériels pour s'assurer une vie confortable. Il faut pour cela disposer d'un travail décent, lequel repose sur une productivité élevée et une répartition équitable des biens et des services. La création d'emplois est donc le moyen d'y parvenir parce qu'elle affecte l'ensemble des activités économiques de sorte que l'emploi résulte d'un effort collectif de la part des travailleurs et des entreprises.

Or ma délégation a constaté que depuis la Conférence internationale du Travail de 1994 la situation du travail décent au niveau national dans le cadre d'une économie mondialisée ne s'est jamais améliorée. Par ailleurs, la plupart des nations souffrent de toutes sortes de problèmes — guerres, guérillas, guerres partielles, guerres idéologiques, guerre totale, guerre civile et déséquilibres de l'économie mondiale. Si l'on souhaite garantir une paix durable, un travail décent, la prospérité et la sécurité, il faut éliminer ces problèmes dans le cadre d'un effort commun de la communauté internationale et de l'Organisation internationale du Travail. Sans l'élimination de ces conflits, en particulier dans le tiers monde, il ne saurait y avoir d'amélioration en ce qui concerne le travail décent et la situation socio-économique.

Il convient de se livrer à une réflexion sur la situation au Sierra Leone où le chômage, le sous-emploi et la pauvreté persistent. Ces problèmes d'origines diverses n'ont pu être résolus. Ainsi, la Sierra Leone manque de capitaux en raison de la longue récession économique provoquée par la guerre déclenchée en 1991 par des rebelles.

Il est difficile d'obtenir des capitaux à des fins d'investissements car l'épargne nationale est très faible. De plus, peu d'efforts ont été faits pour promouvoir les industries en recourant à des investissements directs publics et privés visant à créer des emplois productifs.

Deuxièmement, les efforts déployés par le gouvernement pour donner une nouvelle vie à l'économie meurtrie et attirer les investissements indispensables à la création d'emplois n'ont pu aboutir du fait des activités des rebelles et de leurs conséquences pour la population (perte d'emploi, biens et logements dé-

truits, personnes déplacées). Les infrastructures économiques ont également beaucoup souffert et le «travail décent» relève aujourd'hui du domaine du rêve. C'est pourquoi il importe que la communauté internationale nous vienne en aide ainsi qu'à tous les pays en développement en difficulté.

L'économie mondialisée devrait apporter à tous les pays le confort matériel et le bonheur. Il faut donc créer un système socio-économique mondial qui permette à tous les Etats de concrétiser le principe du travail décent et de la sécurité sociale pour le bien-être de leurs populations.

Pour cela, il faut mettre en place un programme mondial de travail décent pour chaque pays. Dans le cadre de ce programme, il faudrait se préoccuper de la promotion de l'emploi en milieu rural parce que l'agriculture y reste prépondérante. Il est vrai que les industries sont concentrées dans les zones urbaines au détriment des milieux ruraux qui souffrent du sous-emploi et de la pauvreté.

Un travail décent signifie que les pays riches devraient venir en aide aux pays pauvres. Cela implique un partage équitable de la richesse mondiale. C'est cela qu'il faut entendre par paix, justice, égalité de chances, égalité de droits, sécurité des Etats Membres, liberté et dignité humaine.

*Original espagnol: M. LÓPEZ (délégué des travailleurs, Paraguay) — Pour les travailleurs du Paraguay, le rapport du Directeur général, M. Somavia, est extrêmement encourageant puisqu'il s'agit de réduire le déficit de travail décent, ce qui implique non seulement un progrès économique mais aussi un progrès en matière de justice sociale qui se répercute dans un salaire juste, un système de travail digne et la sécurité et la santé dans le travail.*

Les points abordés par la Conférence, tels que sécurité et santé dans l'agriculture, promotion des coopératives et sécurité sociale, sont des sujets qui intéressent vivement les travailleurs de mon pays. En effet, en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture, 90 pour cent des travailleurs de ces secteurs sont complètement ignorants de la situation; la législation n'est respectée ni par le gouvernement ni par les employeurs. La situation est encore aggravée par le manque de terres et l'absence de véritable réforme agraire qui permette de développer l'industrialisation et la commercialisation de la production agricole.

Pour ce qui est de la promotion des coopératives, c'est seulement grâce à la solidarité qu'un pays tel que le nôtre pourra créer des emplois, étant donné que notre gouvernement et nos employeurs manquent de créativité. Cette situation est encore aggravée par la crise économique et l'instabilité politique.

De même, la sécurité sociale est extrêmement importante compte tenu du fait que, récemment, nous avons assisté à une nouvelle évolution de la part des gouvernements et des employeurs du MERCOSUR, qui optent en faveur de la gestion des fonds provisoires; en raison de la situation du Paraguay, où les salaires sont bas, le déficit fiscal très élevé et la corruption énorme, ce système ne fonctionnera pas. Par conséquent, nous devons toujours parier sur le système solidaire de répartition.

S'agissant du respect des conventions et des normes internationales, elles continuent d'être violées en ce qui concerne la liberté syndicale et d'association. L'entreprise d'Etat CAPASA prive le syndicat de son leader, licencie les principaux dirigeants et de nom-

breux représentants des travailleurs. Autre exemple: l'entreprise Bertoluchi, où les dirigeants syndicaux ont été licenciés et n'ont pas été réintégrés à ce jour. Parmi les autres formes d'ingérence dans les organisations syndicales, on peut citer la division comme moyen d'encourager la création d'organisations syndicales ne respectant pas les exigences juridiques minimales, et d'affaiblir ainsi le mouvement syndical du Paraguay.

Au nom de la Confédération paraguayenne des travailleurs, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) et la Centrale syndicale des travailleurs de l'Etat du Paraguay (CECITEP), nous dénonçons la persécution des principaux dirigeants par le gouvernement du Paraguay: Alan Flores de la CUT, Jerónimo López de la CPT et Reinaldo Barreto Medina de la CECITEP, par des attaques criminelles visant à provoquer la faillite de la Banque nationale des travailleurs le 23 juin 2000, à l'instigation du ministère public. Ce jour-là a eu lieu une grève générale décrétée conjointement par les centrales de travailleurs pour des revendications salariales, pour l'emploi et pour protester contre la promulgation de la loi 1626 sur la fonction publique, qui est une atteinte aux droits des travailleurs, et contre la privatisation réalisée par décret, sans que les travailleurs aient voix au chapitre. Il convient de relever que le premier jugement a porté sur les directeurs de cette banque en 1977 et a été étendu aux dirigeants syndicaux en juin 2000 à l'expiration des délais prévus.

Les travailleurs dont les centrales syndicales sont représentées à cette Conférence partagent les mêmes préoccupations au vu de la situation au Paraguay.

Nous remercions l'OIT pour ses efforts déployés sur la question du dialogue social, même si à ce jour nous n'avons pas encore obtenu le résultat souhaité.

*Original anglais: M. OSWALD (représentant, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes)* — Au nom de l'UITA et des quatorze millions de membres que nous représentons au plan mondial, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole devant la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Comme de nombreux autres orateurs qui m'ont précédé, je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport qui souligne d'importants problèmes sociaux de notre temps, y compris l'existence continue des travaux forcés. Je citerai, à titre d'exemple, les récentes révélations sur l'existence d'enfants esclaves dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire.

A cet égard, toutefois, je souhaite avant tout parler de la convention et de la recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture qui ont été adoptées à l'unanimité par la commission hier, après un travail diligent et responsable visant à apporter des avantages aux travailleurs les plus pauvres du monde.

En anticipation de leur adoption en séance plénière, jeudi, je me félicite de ces deux nouveaux instruments, au nom des millions de travailleurs

agricoles dont les syndicats sont affiliés à notre organisation.

Ces travailleurs travaillent dans un secteur qui, avec les mines et la construction, fournit des statistiques honteuses sur les cas de décès et d'accidents de maladies professionnelles.

En adoptant une convention forte, l'OIT aura exprimé son engagement vis-à-vis du travail décent et envers ceux qui travaillent dans le secteur d'emploi le plus vaste au monde. L'OIT a montré une fois de plus que le monde a besoin de normes minimums et des règles et règlements sociaux applicables, si l'on souhaite parvenir à un développement durable et équitable pour l'avenir. Nous espérons obtenir des ratifications massives par les gouvernements et un impact positif de ces instruments sur le terrain.

Je voudrais également attirer l'attention de la Conférence sur l'adoption par le groupe des travailleurs d'une résolution forte pour soutenir les travailleurs de l'hôtel Shangri-La, à Jakarta. Ces travailleurs se sont vus refuser illégalement leurs droits, tels que définis dans les conventions de l'OIT, et ratifiées par le gouvernement de l'Indonésie, de même que leurs droits à l'emploi, cela fait maintenant cinq mois et demi.

La résolution du groupe des travailleurs appelle le gouvernement indonésien et l'OIT elle-même à garantir les droits inscrits dans les conventions de l'OIT, et en particulier les conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 qui constituent la base de la Déclaration sur les droits fondamentaux. En refusant d'appliquer ces droits, le gouvernement indonésien perd sa crédibilité devant cet important organe mondial, et nous les prions une fois de plus de tout mettre en œuvre pour défendre les droits des travailleurs indonésiens, dans l'esprit et dans la lettre, des conventions de l'OIT qu'ils disent être prêts à défendre.

Enfin, je saisis l'occasion pour remercier solennellement le Directeur général d'avoir trouvé le temps, malgré un emploi du temps très chargé, d'assister la semaine dernière à la signature, ici à la Conférence, d'un accord historique entre l'UITA et le plus grand producteur de bananes, l'entreprise Chiquita Brands International. En effet, le 14 juin, en présence de M. Juan Somavia, l'entreprise Chiquita Brands International, l'UITA et le COLSIBA (Comité de coordination des syndicats de travailleurs des bananes en Amérique latine) ont signé un accord fondamental engageant l'entreprise à respecter toutes les conventions fondamentales de l'OIT, et en particulier celles relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective. En agissant de la sorte, dans une industrie autrefois trop souvent caractérisée par la violente répression des droits des travailleurs, deux intervenants sociaux majeurs, l'UITA et l'entreprise Chiquita Brands International, mettent en relief l'importance absolue des normes de l'OIT dans un monde de plus en plus petit et de plus en plus mondialisé, un monde nécessitant plus que jamais des règles sociales et écologiques mondiales convenues par accord et appliquées.

*(La séance est levée à 12 h 45.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dix-septième séance:</i>	
Ratification de conventions internationales du travail par les Bahamas et la Nouvelle-Zélande .....	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	1
<i>Orateurs:</i> M. Ith, M. Funes de Rioja, M. Garzón, M. Celi Vegas, M. Costache.	
Rapports de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation, discussion et adoption .....	4
<i>Orateurs:</i> La Présidente, M. Elmiger ( <i>Président et rapporteur de la commission</i> ), M. Mora Godoy, M <sup>me</sup> Rovirosa, M <sup>me</sup> Saab, M. Li.	
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine .....	7
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	7
<i>Orateurs:</i> M. Asfour, M. Pinto Pereira, M <sup>me</sup> Portocarrero, M. Maroni, M. Danenov, M. Dantas Dos Reis, M. Tungamwese, M. Thakkar, M. Subasinghe, M. Djemam, M. Genda, M. López, M. Oswald.	
<i>Dix-huitième séance:</i>	
Ratification d'une convention internationale du travail par Singapour et Malte .....	17
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite et fin</i> ) .....	17
<i>Orateurs:</i> M. Niyongabo, M. Klein, M. Irumba, M. Parrot, M. Zarb, M. Jennings, M. Goodleigh, M. Hoff, M. Rasmy, M <sup>me</sup> Lukiana Mufwankolo, M. Kyritsis, M. España Smith, M. De Arbeloa, M. Martínez, M. Vongdara, M. Chacón Díaz, M. Echavarría Saldarriaga, M. Tetabea.	
<b>Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine: Résultats .....</b>	<b>32</b>
<i>Vérification des pouvoirs:</i>	
Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	35